



## Non réponse de l'employeur

Par **Julian785456**, le **19/10/2015 à 11:23**

Bonjour, rn rnVoilà 2 ans que je suis dans ma nouvelle entreprise. J'ai rencontré des difficultés de paiement de salaire qui sont maintenant résolues. rnA mon retour de vacances en août dernier, mon employeur a décidé de me changer d'affectation suite à un courrier du client pour m'interdire de retourner dans ses locaux. rnJ'ai mal réagi psychologiquement à cette décision. J'ai donc été en arrêt maladie tout le mois de septembre. Mon employeur n'a pas envoyé l'attestation de salaire à la CPAM. rnEn début octobre, j'ai donc pris la décision de démissionner.rnJ'ai envoyé 2 courriers en AR pour lui notifier ces derniersrnAlors voici mes questions : rn1 - quel est le délai obligeant mon employeur à envoyer l'attestation à la CPAM ? rn2 - si mon employeur ne va pas chercher ses courriers, quelles actions puis-je entreprendre ? rn3 - combien de temps peut-il me faire attendre ? rnMerci et à bientôt de vous lire prochainement. Bien à vous